

International Sillian Organisation 2022

ISO2022

Organisé par : Photo club Double Déclit a.s.b.l.

*Président : COGNEAU Jean-François
Chaussée d'Ath 46 à 7850 Enghien / Belgium*

<https://www.ddcontest.com/> - iso.ddcontest@gmail.com

Le concours international est placé sous les patronages de :



2022 - 432



2022 - 481



47 / 2022



2022 / 12



Special
recognition

4 SECTIONS

- A: Images projetées couleur (PID Color)
- B: Images projetées monochrome (PID Monochrome)
- C: Images projetées Alternative Creativity (PID Color)
- D: Images projetées Nature (ND Color)

FRAIS D'ENTRÉE

Participation pour :

- 4 sections / catalogue téléchargeable via internet : 15 €.

Les envois non accompagnés des frais de participation ne seront pas jugés.

CALENDRIER

- a) Date limite de réception : 10 octobre 2022
- b) Les oeuvres reçues après le 10 octobre ne seront pas jugées.
- c) Jugement: Du 14 au 16 octobre 2022
- d) Notifications : 25 octobre 2022
- e) Publication des résultats: 25 October 2022
- f) Vernissage: 10 décembre 2022
- g) Exposition : 10 et 11 décembre 2022

h) Envois des catalogues et distinctions: 26 novembre 2022

LES JURYS

Anne Caudron - France

Eric Causse - EFIAP/S - France

Danny Sermon - Belgique

DISTINCTIONS

Pour le meilleur auteur du salon : Blue Pins FIAP

Médailles de la FIAP, PSA, FBP, EPHA et ISF récompenseront les meilleures oeuvres.

Mentions Honorables et diplômes seront attribués aux meilleurs auteurs et aux meilleures images dans chacune des sections.

Dans chaque section, il ne sera accordé qu'un seul prix par auteur.

CATALOGUE

Tous les participants pourront télécharger le catalogue (format Zip), contenant les photos primées et sélectionnées.

IMAGE ET CONDITIONS D'ENTRÉE

Cette exposition est ouverte à tous ; cependant, une inscription peut être rejetée lorsque les organisateurs de l'exposition, à leur discrétion raisonnable, estime que l'inscription n'est pas conforme aux règles de l'exposition et aux présentes conditions d'inscription. L'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise.

Sanctions : aucune participation ne sera acceptée par un participant actuellement sanctionné par la PSA.

Classement par étoiles PSA.

Pour recevoir le crédit d'étoiles approprié de la PSA, les participants doivent fournir exactement les mêmes noms et pays dans chaque exposition. Les pseudonymes ne sont pas autorisés. Veuillez contacter la PSA en cas de changement de nom ou de déménagement dans un autre pays.

Création d'images.

Les images soumises à participation doivent provenir de photographies (captures d'images via un procédé photosensible) réalisées par le participant sur émulsion photographique ou acquises numériquement.

Certification :

En soumettant une image, le participant certifie que l'oeuvre est la sienne (Les images ne doivent pas incorporer d'éléments produits par quelqu'un d'autre (par exemple : clip art, images ou art par d'autres téléchargés à partir d'Internet). Les alias sont non autorisés. Le participant autorise les organisateurs à reproduire gratuitement tout ou partie du matériel soumis pour publication et/ou affichage dans des médias liés à l'exposition. Cela peut inclure une publication en basse résolution sur un site Web. Remarque : Les participants qui indiquent que leur images ne peuvent pas être

reproduites ou utilisées ne seront pas éligibles pour les prix ou l'inclusion dans les contenus audiovisuels de l'exposition et pourraient être disqualifiées par les organisateurs de l'exposition. L'exposition n'assume aucune responsabilité en cas d'utilisation abusive du droit d'auteur.

Modification et création numérique :

Sous réserve de restrictions liées au règlement particulier d'une section (en particulier Nature, Voyages photographiques et Photojournalisme), les images peuvent être modifiées, électroniquement ou autrement, par l'auteur. Les ajustements pour améliorer les images ou modifier les images de manière créative sont autorisés à condition que la photographie sous-jacente soit conservée d'une manière évidente pour le spectateur. Les images ne peuvent pas être entièrement construites à l'aide d'un ordinateur et doivent être l'oeuvre exclusive de l'auteur. Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les oeuvres soumises.

Réutilisation d'images acceptées :

une fois qu'une image a été acceptée dans une exposition reconnue par la PSA, toute image identique, ou presque identique, ne peut, à l'avenir, être saisie ou reproposée dans une section de la même classe Division Star Ratings dans cette exposition quels que soient le support, le format ou le titre ; **ne peut pas être renommée** pour entrer dans une autre exposition reconnue par la PSA, y compris la traduction dans une autre langue.

Participation :

Une Participation comprend, jusqu'à et y compris, quatre (4) images saisies par un seul Participant dans la même Section. Un participant ne peut participer qu'une seule fois dans chaque section spécifique.

Titres :

Chaque image doit avoir un titre unique. Ce titre unique doit être utilisé pour la participation de cette image ou d'une image identique dans toutes les expositions reconnues par la PSA. Les titres doivent comporter 35 caractères ou moins. Aucun titre ne doit être visible par les juges, et rien dans l'image ne peut identifier le créateur. Les titres ne doivent pas inclure d'extensions de fichier telles que .jpg ou .jpeg (ou tout autre nom de fichier de capture d'appareil photo comme IMG471), ni de mots tels que "sans nom" ou "sans titre". Les titres ne peuvent pas consister uniquement en chiffres.

Couleur et monochrome :

les images couleur et monochrome d'une même capture qui partagent un contenu pictural substantiel en commun seront considérées comme la même image et doivent recevoir le même titre. Cependant, les membres de la PSA travaillant sur Galaxy et Diamond Star Ratings sont autorisés à continuer à utiliser différents titres de versions monochromes et de versions couleur de la même capture qui ont déjà été acceptées jusqu'à ce que le nombre requis d'acceptations pour ces titres soit atteint.

Photographies

Nombre de photographies : maximum 4 par auteur et par section (un total max de 16 photos).
Les images de chaque participant seront présentées au jury pour la section correspondante.
Les photos déjà présentées à une précédente édition du concours ISO seront refusées.

L'auteur certifie être le seul propriétaire de tous les droits et éléments des images qu'il présente.

Les fichiers doivent être format JPEG(jpg). (Qualité maximale), dimension horizontale de 1920 px par dimension verticale de 1080 px. (1920px x 1080px)

La taille des fichiers ne doit pas dépasser 3.000 kb.

La longueur des titres doit être inférieure à 35 caractères et ne peuvent contenir de caractères spéciaux.

Remarque: les caractères suivants seront automatiquement supprimés des titres des images, car ils pourraient entraîner un traitement incorrect du logiciel. ' " . , ! () % \$ \ / ? - _ # ~ @ &

Les images seront jugées à l'aide d'un projecteur multimédia DLP 4k UHD 3840 x 2160 pixels 3000 lumens profil sRGB. Les oeuvres sont visionnées simultanément par les juges.

Sauf indication expresse de l'auteur, le PC Double Déclic se réserve le droit de reproduire, sans contrepartie, les oeuvres présentées dans un but de promotion de ses activités, y compris sur Internet.

La reproduction des oeuvres dans le journal d'une fédération nationale, ainsi que dans les revues agréées par la FIAP est autorisée.

En cette manière, les droits d'auteurs seront strictement respectés.

Les gagnants seront invités (par e-mail immédiatement après le jugement) à fournir des images en haute résolution pour l'impression.

Il ne sera effectué aucun retour de fichier.

Le fait d'envoyer des épreuves à ce salon implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs.

Envois des fichiers par internet

L'inscription, l'envoi des fichiers numériques et le paiement des droits par Paypal seront effectués par internet via notre site, en suivant les instructions affichées à l'écran.

JUGEMENT

- Le jugement est fait en présentiel, les oeuvres sont visionnées simultanément par les juges.
- Les images seront jugées à l'aide d'un projecteur multimédia
- Les membres du jury ne participent pas au salon
- Les membres du jury ne jugent pas les photos des membres de leur photo-club
- Dans chaque section, il ne sera attribué qu'une seule distinction par auteur.
- Les décisions des juges sont sans appel.

Données personnelles

En participant à ISO2021, vous consentez explicitement à ce que les informations personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses e-mail, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs de l'exposition à des fins associées à cette exposition. Vous consentez également explicitement à ce que ces informations soient envoyées à des organisations qui ont accordé une reconnaissance officielle, un patronage ou une accréditation à cette exposition. Vous reconnaissez et acceptez que la participation à cette exposition signifie que le statut et les résultats de votre participation peuvent être rendus publics.

NOTIFICATIONS

- Chaque participant recevra ses résultats par e-mail.
- Les résultats du salon seront publiés sur notre site internet : <http://ddcontest.com>

OBJET ET DEFINITION DES SECTIONS

Énoncé sur l'objet photographié applicable à toutes les sections

La règle fondamentale qui doit être respectée en tout temps s'applique à toutes les sections offertes dans les expositions avec le patronage de la FIAP ou la reconnaissance de 'PSA est que le bien-être des êtres vivants est plus important que n'importe quelle photographie.

Cela signifie que des pratiques telles que l'appâtage de sujets avec une créature vivante et le retrait d'oiseaux des nids, dans le but d'obtenir une photographie, sont hautement contraires à l'éthique, et de telles photographies ne sont autorisées dans aucune exposition avec le patronage de la FIAP ou la reconnaissance de PSA.

En aucun cas, une créature vivante ne peut être placée dans une situation où elle sera tuée, blessée ou stressée dans le but d'obtenir une photographie.

Cette règle s'applique que la créature tuée, blessée ou stressée soit visible ou non sur l'image capturée.

On s'inquiète également de l'utilisation de la photographie aérienne, des drones, des hélicoptères et des aéronefs volant à basse altitude. Ceux-ci ne doivent pas causer d'interférence avec d'autres individus ou animaux qui perturbent leur activité normale ou perturbent la façon dont des individus ou des animaux interagissent avec leur environnement.

o L'inscription à cette exposition est conditionnelle à l'acceptation de ces politiques. Le contenu des images doit être conforme aux présentes Conditions Générales et aux définitions de Division et de Section figurant dans les présentes conditions.

Les images qui de l'avis exclusif des juges ou des organisateurs de l'exposition- ne sont pas conformes, seront disqualifiées afin que le participant puisse être conscient du problème lorsqu'il envisage d'entrer dans d'autres expositions avec le patronage FIAP / reconnaissance PSA.

Vous trouverez de plus amples détails sur la politique de PSA sur les drones à l'adresse suivante:

<https://psa-photo.org/index.php?psa-policies#drone>

Définition de la photographie monochrome (FIAP) :

Une oeuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une oeuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une oeuvre noir-blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une oeuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc; une telle oeuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Par contre une oeuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une oeuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur; une telle oeuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Définition de la photographie monochrome (PSA) :

Une image est considérée comme Monochrome uniquement si elle donne l'impression de n'avoir aucune couleur (c'est-à-dire contient seulement des nuances de gris qui peut inclure un blanc pur noir et pur) ou il donne l'impression d'être une image de niveaux de gris qui a été virée en une seule couleur sur l'ensemble image. (Par exemple en sépia, rouge, or, etc.)

Une image de niveaux de gris ou de multi-couleur modifié ou donnant l'impression d'ayant été modifiés par un virage partiel, multi-tonifiant ou par l'inclusion de la coloration d'un élément ne répond pas à la définition de monochrome et doit être classifiée comme une oeuvre de couleur.

Définition de la photographie Nature (FIAP/PSA)

La photographie de la nature est limitée à l'utilisation du procédé photographique pour représenter toutes les branches de l'histoire naturelle, à l'exception de l'anthropologie et de l'archéologie, de telle manière qu'une personne bien informée puisse identifier le sujet et certifier sa présentation honnête. La valeur narrative d'une photographie prime sur la qualité picturale tout en maintenant une haute qualité technique.

Les éléments humains ne doivent pas être présents, sauf lorsque ces éléments humains font partie intégrante de l'histoire de la nature, tels que des sujets de la nature, comme des effraies des clochers ou des cigognes, adaptés à un environnement modifié par l'homme, ou lorsque ces éléments humains se trouvent dans des situations représentant des forces naturelles, comme les ouragans ou les raz de marée.

Les bagues scientifiques, les étiquettes scientifiques ou les colliers radio sur les animaux sauvages sont autorisés.

Les photographies de plantes hybrides créées par l'homme, de plantes cultivées, d'animaux sauvages, d'animaux domestiques ou de spécimens montés ne sont pas admissibles, de même que toute forme de manipulation qui altère la véracité de la déclaration photographique.

Aucune technique d'ajout, de déplacement, de remplacement ou de suppression d'éléments picturaux, sauf par recadrage, n'est autorisée.

Les techniques qui améliorent la présentation de la photographie sans changer l'histoire de la nature ou le contenu pictural, ou sans altérer le contenu de la scène originale, sont autorisées, y compris le HDR, le « focus stacking », l'assombrissement et l'éclaircissement.

Les techniques qui suppriment les éléments ajoutés par l'appareil photo, tels que les taches de poussière, le bruit numérique et les rayures du film, sont autorisées.

Les images assemblées ne sont pas autorisées.

Les images couleur peuvent être converties en monochromes en niveaux de gris. Les virages colorés ou partiels ne sont pas autorisés.

Les images infrarouges, que ce soit des captures directes ou des dérivations, ne sont pas autorisées.

Les images saisies dans les sections Nature répondant à la définition de photographie de nature cidessus peuvent avoir comme sujet principal des paysages, des formations géologiques, des phénomènes météorologiques et des organismes existants. Cela inclut des images prises avec des sujets dans des conditions contrôlées, comme des zoos, des fermes à gibier, des jardins botaniques, des aquariums et tout enclos où les sujets dépendent totalement de l'homme pour se nourrir.

Violations des règles

FIAP:

Le seul acte de soumettre ses photos ou fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les termes suivants:

- que les images remises peuvent être examinées par la FIAP pour établir si elles sont conformes aux règlements et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas un membre de la FIAP,
- que la FIAP peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise,
- que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux pris par la caméra, ou, l'échec de fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP,
- qu'en cas de sanctions suites à des violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions.

Il est recommandé de laisser intactes les données EXIF des fichiers soumis afin de faciliter d'éventuelles

enquêtes. Si, à tout moment, il est déterminé, à la discrétion raisonnable de l'organisateur ou des juges, qu'un participant a soumis des images non conformes au présent règlement, y compris aux définitions indiquées, les organisateurs de l'exposition se réservent le droit de supprimer ses oeuvres de l'exposition et d'annuler tout ou partie des acceptations ou récompenses en rapport avec l'exposition. Les frais de participation peuvent être perdus ou remboursés en fonction des circonstances. Le participant reconnaît que la décision des organisateurs ou des juges est définitive.

PSA

Afin de s'assurer que les images sont conformes aux Conditions d'entrée et aux définitions, les organisateurs du salon peuvent prendre des mesures raisonnables pour vérifier que :

- a) les images sont l'oeuvre originale du participant et
- b) les images sont conformes aux règles et définitions énoncées dans les présentes conditions de participation.

Ces étapes incluent, sans s'y limiter, l'interrogation de tout participant, exigeant la soumission de fichiers RAW ou d'autres fichiers numériques représentant la capture originale de l'image ou des images soumises, confrontant le participant à la preuve qu'une ou plusieurs images soumises ne sont pas conformes avec les conditions d'inscription (également appelées règles d'inscription), et en offrant au participant une possibilité raisonnable de fournir une contre-preuve pour réfuter la preuve de l'organisateur de l'exposition dans un délai déterminé. De telles participations qui ne sont pas approuvées ou qui sont toujours discutables après que le participant ait présenté des preuves peuvent être considérées comme une violation des présentes conditions de participation et refusées. Ces entrées peuvent être renvoyées à la PSA pour une enquête plus approfondie sur d'éventuelles violations de l'éthique.

La PSA se réserve le droit d'enquêter de quelque manière que ce soit sur toutes les plaintes/soupçons de violation des conditions d'entrée, d'imposer des sanctions si cela est jugé nécessaire, d'annuler les acceptations de toute image jugée contraire aux règles de la PSA, d'inclure le nom du participant sur la liste des sanctions fournies aux expositions, et partager ces enquêtes avec la FIAP. Les participants acceptent automatiquement ces conditions en entrant dans l'exposition et acceptent de coopérer à toute enquête.

Si une autre partie soumet des images au nom du participant, le participant sera toujours tenu responsable du respect des présentes conditions de participation (règles de participation) et sera passible de sanctions pour toute violation des présentes conditions de participation et de la déclaration d'éthique de la PSA qui pourrait résulter.

NOTE FIAP Afin d'avoir autorité légale sur ceux qui ne respectent pas les règles de la FIAP, l'organisateur doit s'assurer que tous les participants d'un événement en ligne sous Patronage FIAP cochent une case à côté duquel est indiqué le texte suivant :

"I hereby expressly agree to FIAP document 018/2017 « Conditions and regulations for FIAP Patronage » and FIAP document 033/2021« Sanctions for breaching FIAP regulations and the red list ». I am particularly aware of chapter II « Regulations for International photographic events under FIAP patronage » of FIAP document 018/2017, dealing under Section II.2 and II.3 with the FIAP participation rules, the sanctions for breaching FIAP regulations and the red list.


<https://www.myfiap.net/documents/FIAP%20DOC%20018%202017%20E.pdf>

NOTE PSA Lorsqu'un participant remplit le formulaire d'inscription pour soumettre une inscription, le participant verra une fonction attestant qu'il a lu les présentes conditions d'inscription lorsqu'il remplit le formulaire d'inscription. Si le participant ne l'affirme pas, la participation ne sera pas soumise.

Toutes les inscriptions doivent être conformes à la plus stricte de ces définitions pour les acceptations à valider par toutes les organisations internationales accordant la reconnaissance ou le patronage.

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2022/432



Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales et clubs affiliés sur les cinq continents.
National federations and associations, regional associations and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.
Acceptances obtained in this salon are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general
70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net

The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by PSA, the world's largest patron of international photographic exhibitions. PSA, although it has provided Recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition.



Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA Who's Who of Photography and credited towards the PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA, MPSA2, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/S, GMPSA/G, and GMPSA/P.

PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers world wide.

For information on membership and the many services and activities of PSA contact:

psa
PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA
8241 S. Walker Avenue, Suite 104
Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.
E-mail: hq@psa-photo.org
Web Site: <http://www.psa-photo.org>

Salon erkend door de Belgische Federatie van Fotografen
www.fbp-bff.org



ISO2022—Double Déclic

PATRONAGE nr. 2022/12

Salon patronné par la Fédération Belge de Photographes

